



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GATTÉ, Maire.

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS A
BARBAY Chantal	X		
BLANCHET Olivier		X	Mme BLANGY Claudette
BLANGY Claudette	X		
BONEFAES Martine	X		
BORIE Christophe	X		
BOUCHAUD LAHERRERE Dominique	X		
DEVULDER Nicolas	X		
GATTÉ Christophe	X		
GRAS Joanna		X	
KABILA SIWETIBO Jocelyn	X		
LE CHEVANTON Catherine	X		
LEDOUX Olivier		X	
PATOUX Yves	X		
PEREIRA Sylvie		X	
WESTE Michel		X	

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas DEVULDER

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers et les invite à signer la feuille de présence.

Monsieur Nicolas DEVULDER propose d'être secrétaire de séance.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Nicolas DEVULDER est désigné secrétaire de séance.

Avant de démarrer le conseil municipal, Mme Claudette BLANGY demande la parole pour revenir sur le fait que le Conseil municipal doit se réunir 1 fois par trimestre. Monsieur le Maire précise que pour l'année 2024, c'est la 5^{ème} réunion de conseil municipal. Il poursuit en notifiant que deux réunions ont eu lieu le 1^{er} trimestre, une troisième au 2^{ème} trimestre, aucune au 3^{ème} trimestre et celle d'aujourd'hui est la seconde pour le 4^{ème} trimestre. Pour les mois de juillet, août et septembre il n'y avait pas de sujet urgent à délibérer et des conseillers étaient absents à ces périodes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le plan de financement pour obtenir une subvention de 70% du SE60 en précisant que les travaux pourraient être pris totalement en charge lors de l'élaboration d'une trame noire dans la commune.

Après cet exposé et en avoir délibéré, les membres du conseil :

Par 9 Voix Pour, 2 Abstentions (Mme BLANGY, M. BLANCHET),

- Acceptent la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux : Eclairage Public | EP | AERIEN | Rue de Clermont.

- Actent que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examinés par le SE60 en commission d'attribution, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et des délais relatifs à la commande de matériel.

Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier. En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.

- Demandent au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prennent actent que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

- Actent que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

- Décident d'inscrire au Budget communal de l'année 2025, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint.

Les dépenses afférentes aux travaux 3 416,87 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention).

Les dépenses relatives aux frais de gestion 1 120,29 €.

3. ILEP avenant n°7 (participation financière 2025) (délibération 2024-041)

Monsieur le maire explique que pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, le montant du budget prévisionnel de l'ILEP est fixé à **332 466.01 €** et la participation communale à **181 885.83 €**, soit **15 157.15 €** par mois. Les membres du conseil municipal, après avoir pris connaissance du budget 2025 présenté par l'ILEP, par délibération :

- Décident d'inscrire la somme de **181 885.83** euros au budget 2025 à l'article 62878 Par 9 Voix Pour, 2 Abstentions (Mme BLANGY, M. BLANCHET),
 - Décident de garder La Normande comme prestataire de restauration avec un repas comprenant 5 composants à l'unanimité.
 - Décident de garder des repas constitués de produits Bio et de produits locaux, à l'unanimité.
- Le montant de la participation des familles sera discuté lors du prochain conseil municipal.

4. Acceptation d'un chèque « ILEP » (délibération 2024-042)

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la réception d'un chèque d'un montant de 11 359.75 euros correspondant aux régularisations effectuées par la CAF sur les financements des années 2021-2023.

Les membres du Conseil Municipal, après exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré décident d'accepter ce chèque, à l'unanimité.
Le montant de ce chèque sera inscrit au budget 2025.

M. le Maire lève la séance à 19h35.

**Le Maire,
Christophe GATTI**

